

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À SAINTE-EUPHÉMIE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD LE MARDI 10 JUILLET 2007 À 16H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

**MESDAMES**

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- THÉRÈSE MERCIER, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

**MESSIEURS**

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- CARL DUBÉ, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ANDRÉ MERCIER, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

**2007-07-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 12 juin 2007
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Poste de la SQ
    - 5.1.1 Comptes à payer et fermeture du projet
    - 5.1.2 Mandat œuvre d'art
  - 5.2 Gestion des boues de fosses septiques
    - 5.2.1 Rapport des vidanges effectuées par municipalité
  - 5.3 Ressources humaines
  - 5.4 Locaux
  - 5.5 Chemin de fer Québec Central
  - 5.6 Immobilisations – Liste des acquisitions projetées
  - 5.7 Assurances pour organismes sans but lucratif
  - 5.8 Radio de la région
  - 5.9 Colloque de l'ADGMRCQ d'octobre 2008
  - 5.10 Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles

- 5.11 25<sup>e</sup> anniversaire de la MRC
- 5.12 Téléphonie cellulaire
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Cours d'eau
    - 6.1.1 Adoption du règlement n° 2007-57 relatif à l'exécution de travaux d'aménagement d'un bassin de sédimentation dans la décharge du Lac Boilard (décharge du lac Jally) et autres travaux connexes à St-Paul-de-Montminy
  - 6.2 Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny n° 2007-58 pour la cohabitation en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2005-32.
  - 6.3 Dossier éolien
    - 6.3.1 Modification au RCI sur les éoliennes – Avis de motion
    - 6.3.2 Offre du BAPE pour consultation dans le dossier éolien
  - 6.4 Schéma d'aménagement et de développement du territoire
  - 6.5 Conformité de modification de règlements d'urbanisme
  - 6.6 Projets régionaux
    - 6.6.1 Parc linéaire Monk
    - 6.6.2 VVAP
    - 6.6.3 Office du Tourisme de la Côte du Sud
    - 6.6.4 CLD
    - 6.6.5 Air de gagnage Cap-St-Ignace
  - 6.7 Village-Relais
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Maintien de service pour l'assurance-emploi pour les citoyens de Montmagny-Sud – Lettre de M. Paul Crête
  - 7.2 Projet de déploiement de la Maison des jeunes de Montmagny dans le sud du territoire
  - 7.3 Journée « portes ouvertes » de l'UPA
  - 7.4 URLS - Demande de contribution - Hommage aux bénévoles
- 8 FINANCES
  - 8.1 Comptes de juin 2007
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 3 juillet 2007
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
  - 9.1
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 \_\_\_\_\_
  - 10.2 \_\_\_\_\_
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 12 JUIN 2007**

**2007-07-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
 APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 12 juin 2007 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

Rencontre avec Mme Nathalie Cloutier du CLD de la MRC de Montmagny pour le projet du Plan de développement touristique. Après discussion, ce dossier fera l'objet d'une discussion et d'une décision en septembre prochain.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

5.1 **POSTE DE LA SQ**

5.1.1 **COMPTES À PAYER ET FERMETURE DU PROJET**

Au cours de la semaine du 18 juin 2007, le problème de condensation sur une conduite dans le passage est réapparu de façon beaucoup moins importante qu'à l'été 2006 (puisque des travaux correctifs avaient été apportés à ce moment).

**Il reste actuellement les comptes suivants à payer :**

<b>POSTE DE LA SQ</b>		
<b>LISTE DES TRAVAUX CORRECTIFS À FINALISER</b>		
<b>ENTREPRISE</b>	<b>OBJET DE LA FACTURE</b>	<b>MONTANT (AVEC TAXES)</b>
Qualité Construction CDN Itée	Salles d'interrogation, crochets, porte d'entrée, autres	15 367,22 \$
Qualité Construction CDN Itée	Muret de verre	<b>8 000,00 \$*</b> Estimation - 2 <sup>e</sup> soumission à recevoir
Qualité Construction CDN Itée	Travaux d'insonorisation	5 455,95 \$ 3 <sup>e</sup> soumission reçue - Approbation SIQ et SQ à obtenir
Anne Carrier Architectes	Honoraires 30 % soumission	34 422,28 \$
Anne Carrier Architectes	Honoraires supplémentaires	Voir lettre
Génivar	Honoraires	5 756,50 \$
CDR Ventilation	Hall d'entrée (hiver)	1 977,43 \$
Génivar	Crédit hall d'entrée	(786,26) \$
Les Contrôles A.C.	Hall d'entrée - Programmation serpentin	894,51 \$
Les Électriciens Roger Desjardins	Hall d'entrée	1 147,34 \$
<b>TOTAL</b>		<b>64 234,97 \$</b>
<b>* Coût non comptabilisé dans ce tableau, car dans l'attente du coût officiel</b>		

Les parties sont à s'entendre sur les derniers travaux correctifs et sur les coûts correspondants.

5.1.2 **MANDAT - ŒUVRE D'ART**

- **CONSIDÉRANT** que la Société Immobilière du Québec demande à ce qu'une œuvre d'art soit intégrée au bâtiment du poste de la SQ à Montmagny;
- **CONSIDÉRANT** qu'un budget de 9 600 \$, taxes et maquette incluses, est réservé pour ce projet;
- **CONSIDÉRANT** qu'à titre de propriétaire du bâtiment, la MRC de Montmagny doit procéder à la réalisation dudit mandat;

2007-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
 APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à procéder à la réalisation du mandat conformément

aux directives de la SIQ et également selon les recommandations du comité ad hoc spécialement mandaté à cette fin, le tout dans les limites du cadre budgétaire alloué.

**ADOPTÉ**

## **5.2 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

### **5.2.1 RAPPORT DES VIDANGES EFFECTUÉES PAR MUNICIPALITÉ**

L'entrepreneur a terminé les vidanges des municipalités de Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Just-de-Bretonnières. L'entrepreneur retournera chez les citoyens où la vidange n'a pas été effectuée lorsque toutes les municipalités faisant l'objet de la planification 2007 auront été visitées. Les citoyens seront prévenus de sa venue.

## **5.3 RESSOURCES HUMAINES**

Le Comité de suivi des ressources humaines composé du préfet, du préfet suppléant, du maire de la Ville de Montmagny, du directeur général adjoint et de la directrice générale s'est réuni en juin dernier et propose à l'ensemble des élus la proposition d'échelle salariale pour les non-cadres.

**2007-07-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la proposition d'échelle salariale pour les années 2008, 2009 et 2010 soit acceptée par les élus et qu'elle soit déposée aux employés.

Le vote est demandé sur cette proposition :

POUR : 10

CONTRE : 4

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

## **5.4 LOCAUX**

Le Comité de la MRC a rencontré l'agent immobilier de la Compagnie Active Média de New-York, en juin dernier.

Dès que la MRC aura reçu les offres officielles, elle étudiera le dossier de façon prioritaire.

Pour le deuxième bâtiment pour lequel la MRC est également intéressée, le dossier sera également étudié.

## **5.5 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL**

Le jugement attendu dans le dossier du Québec Central relativement au litige qui oppose cette dernière avec le MTQ a été rendu le 19 juin dernier. Le jugement conclut que le délai permettant au MTQ de faire une offre à Québec Central n'est pas expiré, que les mots « chemins de fer » signifient tous les actifs que possède la compagnie de chemin de fer et déclare que le prix auquel cette dernière doit offrir ses actifs au MTQ est la valeur aux livres de ceux-ci, le tout tel qu'établi par les vérificateurs de la compagnie en date du 14 décembre 2006. On peut lire dans le jugement que le délai accordé par Québec Central pour faire une proposition à ses créanciers est le 31 août 2007.

Le MTQ a porté cette décision en appel devant la Cour d'appel. Cette demande doit être entendue le jeudi 12 juillet prochain. Elle conteste la décision de la Cour Supérieure sur la définition donnée par les mots « chemins de fer » et sur le prix auquel Québec Central doit offrir ses actifs au MTQ.

Nous avons également transmis un sondage aux entreprises concernées du milieu pour connaître leurs besoins en vue d'éventuelles revendications auprès du MTQ. Actuellement, très peu de réponses ont été reçues.

Les entreprises de la MRC de Montmagny et celles des autres MRC de Chaudière-Appalaches devront être pro-actives dans l'identification de leurs besoins pour aider les MRC dans leurs démarches pour la survie ce tronçon.

## 5.6 IMMOBILISATIONS - LISTE DES ACQUISITIONS PROJETÉES

- CONSIDÉRANT qu'au niveau de la géomatique, il y aurait des investissements à faire en ce qui concerne le logiciel de gestion des matrices (**on passe de la version ARCVIEW à la version ARCGIS et on a un nouvel outil GO CADASTRE qui nous permettra d'intégrer directement les modifications**);

- CONSIDÉRANT qu'une somme avait été prévue au budget pour l'achat de ces logiciels;

PRODUIT GO CADASTRE :	11 469,07 \$, taxes incluses
PRODUIT GO MATRICE :	4 643,46 \$, taxes incluses

- CONSIDÉRANT qu'au niveau des archives, nous projetons au cours du mois prochain l'achat d'un logiciel de gestion documentaire informatisée, lequel avait été autorisé en 2006.

LOGICIEL e-Documentik	6 585,00 \$, plus les taxes (incluant la formation)
-----------------------	--

2007-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'acquisition des logiciels Go Cadastre, Go Matrice et e-Documentik aux montants respectifs de 11 469,07 \$ (taxes incluses), 4 643, 46 \$ (taxes incluses) et 6 585,00 \$ (plus les taxes).

**ADOPTÉ**

## 5.7 ASSURANCES POUR ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

- CONSIDÉRANT que la Corporation de la Mise en valeur de Grosse-Île demande à la MRC de Montmagny d'être assurée via la MMQ par le biais de l'assurance de la MRC pour bénéficier d'une prime réduite;

- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une première demande en ce sens;

- CONSIDÉRANT que les élus sont favorables à ce genre de demandes à la condition que l'organisme sans but lucratif rayonne sur tout le territoire de la MRC de Montmagny, implique la coordination de plusieurs municipalités pour ses activités, ait acquis une notoriété enviable et soit reconnue dans le milieu comme un organisme offrant un produit ou un service spécifique;

- CONSIDÉRANT que les critères d'analyse pourraient être ceux définis pour les projets régionaux;

- **CONSIDÉRANT** que la Corporation de la Mise en valeur de Grosse-île répond à l'ensemble des critères mentionnés plus haut.

2007-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ACCEPTER** que la Corporation de la Mise en valeur de Grosse-Île soit incluse à la police d'assurance responsabilité de la MRC de Montmagny conditionnellement à ce qu'elle paie la prime supplémentaire facturée par la Mutuelle des Municipalités du Québec.

**D'AVISER** la Mutuelle des Municipalités du Québec de l'ajout de la Corporation de la Mise en valeur de Grosse-Île à la police d'assurance responsabilité de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

## **5.8 RADIO DE LA RÉGION**

Les élus prennent connaissance de la lettre de M. Guy Simard, datée du 15 juin 2007, lequel désire implanter une station de radio locale de premier service à Montmagny.

En effet, lors d'une rencontre avec la MRC, la Ville de Montmagny et la Chambre de commerce, M. Simard a fait état de sa vision d'une radio régionale qui doit parler du milieu et suivre l'actualité quotidienne du milieu. Comme il parle d'une radio de proximité, pour lui il est incontournable que le personnel provienne de la région. Il s'est dit prêt à desservir également le Sud du territoire et dans sa lettre, il parle d'installer un réémetteur à Saint-Fabien-de-Panet.

Les élus considèrent la proposition actuelle très intéressante et demande qu'une lettre en ce sens soit transmise à M. Simard. Cependant, l'appui à cet organisme auprès d'Industrie Canada est conditionnel à l'analyse de la demande officielle auprès d'Industrie Canada.

**À SUIVRE.**

## **5.9 COLLOQUE DE L'ADGMRCQ D'OCTOBRE 2008**

L'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), dont fait partie la directrice générale, tiendra son colloque de l'automne 2008 dans la MRC de Montmagny. C'est environ 45 à 70 congressistes qui se trouveront pendant environ trois jours dans le milieu : le mercredi est réservé pour la visite d'attrait et/ou entreprises du territoire alors que les jeudi et vendredi sont consacrés à des ateliers de formation. Il s'agit de retombées intéressantes pour les commerçants, hôteliers et restaurateurs de la région.

Il est généralement demandé une participation de 1 500 \$ en commandites du milieu. Une demande de participation sera donc faite à la MRC de Montmagny, à la Ville de Montmagny et également à la Chambre de Commerce de Montmagny.

De plus, nous aimerions offrir un sac-cadeau de la région Chaudière-Appalaches avec une présentation de l'ATR sur les attrait de la région. À ce sujet, une demande de commandite de 1 000 \$ sera adressée à la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches lors de sa prochaine réunion.

## 5.10 PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO-INDUSTRIELLES

Le projet de protocole a été reçu, mais nous attendons que la Ministre des Affaires municipales nous transmette le document officiel sous peu.

- CONSIDÉRANT que par résolution 2007-04-11 le préfet et la directrice générale sont autorisés à signer le protocole du programme d'aide aux municipalités mono-industrielles;
- CONSIDÉRANT que par résolution portant le numéro 2007-04-12, les élus avaient déterminés que le Comité de travail pour le Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles était notamment composé d'un représentant du secteur agricole;
- CONSIDÉRANT que M. Louis Lachance se propose pour représenter ce secteur;

2007-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE NOMMER** M. Louis Lachance, représentant du secteur agricole, pour le Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles.

**ADOPTÉ**

## 5.11 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MRC

La directrice générale mentionne qu'en raison du Carrefour mondial de l'accordéon, l'activité serait déplacée au mercredi 29 août plutôt que le 30 août. Les élus sont d'accord avec cette modification de date.

Les invitations vont partir dans la semaine du 9 juillet et l'horaire exact est presque terminé.

Le déroulement est en préparation et en discussion avec Parcs Canada pour établir leur participation à cette activité (les droits d'entrée sont assumés par eux et on demande également que le vin d'honneur soit offert par eux).

Le rapport annuel est également en préparation.

## 5.12 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Très peu de subvention sont disponibles selon nos premières recherches.

2007-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à présenter une demande via le Pacte rural « Volet Projets nationaux » afin de rendre accessible la téléphonie cellulaire dans le secteur Sud du territoire de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 COURS D'EAU

- 6.1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-57 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE SÉDIMENTATION DANS LA DÉCHARGE DU LAC BOILARD

(DÉCHARGE DU LAC JALLY) ET AUTRES TRAVAUX  
CONNEXES À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

- CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux MRC relativement à la gestion des cours d'eau dans le Code municipal;
- CONSIDÉRANT la demande d'aménagement dudit cours d'eau;
- CONSIDÉRANT que le 12 juin 2007 un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**2007-07-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'**un règlement portant le numéro 2007-57 relatif à l'exécution de travaux d'aménagement d'un bassin de sédimentation dans la décharge du Lac Boilard (recharge du Lac Jally) et d'autres travaux connexes à Saint-Paul-de-Montminy soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le conseil ce qui suit :

**ARTICLE 1 – TRAVAUX**

Le présent règlement décrète l'exécution de travaux d'aménagement d'un bassin de sédimentation dans la décharge du Lac Boilard (recharge du Lac Jally) et d'autres travaux connexes à Saint-Paul-de-Montminy. Les travaux seront effectués sur le lot 23-A-P du cadastre Canton Montminy conformément aux plans et devis réalisé par Réal Bouchard, lesquels sont datés du 17 août 2004 et du certificat d'autorisation accordé le 16 juin 2005 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation desdits travaux.

**ARTICLE 2 – DÉPENSES - APPROPRIATION AU SURPLUS**

Pour défrayer le coût des travaux décrétés à l'article 1, incluant les frais techniques, d'administration et autres dépenses accessoires, le conseil est autorisé à dépenser la somme n'excédant pas 5 000 \$.

La contribution financière de la MRC de Montmagny, au montant de 5 000 \$, est payable à même le surplus accumulé.

**ARTICLE 3 – REMBOURSEMENT DU SURPLUS - QUOTE-PART**

Afin de pourvoir au remboursement du surplus, il est imposé et sera prélevé une quote-part à la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy correspondant aux coûts des travaux. La Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, par taxation spéciale, recouvrira le coût des travaux auprès des contribuables habitant autour du Lac Jally, le tout tel que prévu par entente avec l'Association des propriétaires du Lac Jally et la MRC de Montmagny.

**ARTICLE 4 – EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Pour réaliser les travaux du présent règlement, le conseil autorise la directrice générale à effectuer une demande de prix et à procéder à l'octroi du contrat d'exécution des travaux.



## **ARTICLE 5 – POUVOIR DU CONSEIL**

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, au besoin, le tout conformément à la loi.

## **ARTICLE 6 – SIGNATURE**

La directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution du présent règlement.

## **ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

### **6.2 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY NUMÉRO 2007-58 POUR LA COHABITATION EN MILIEU AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2005-32**

- CONSIDÉRANT que le RCI numéro 2005-32 interdit l'implantation de nouvelles installations d'élevage porcin sur fumier liquide en zone de grand impact;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire permettre l'implantation de nouvelles installations dans les zones de grand impact dans certaines situations;
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la session régulière du 12 juin 2007 conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**2007-07-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR: M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny numéro 2007-58, lequel modifie le règlement numéro 2005-32 dont l'objet vise la cohabitation en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny.*

### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé « **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY NUMÉRO 2007-58 POUR LA COHABITATION EN MILIEU AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2005-32.** »

### **ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 – RELOCALISATION EN ZONE DE GRAND IMPACT**

L'article 16 du RCI numéro 2005-32 est modifié par l'ajout, après le premier paragraphe, du paragraphe suivant :

Une unité d'élevage existante au 15 juillet 2005 (date d'entrée en vigueur du RCI numéro 2005-32) peut être relocalisée à l'intérieur de la zone de grand impact si les quatre conditions suivantes sont respectées :

- 1) le projet de relocalisation est plus éloigné du périmètre d'urbanisation à protéger que le site d'élevage faisant l'objet de relocalisation;
- 2) le coefficient d'odeur des catégories ou groupes d'animaux à l'égard du projet relocalisé n'est pas supérieur à celui de la catégorie ou du groupe des animaux qui compte le plus d'unités animales avant la relocalisation;
- 3) le nombre d'unités animales ne peut être augmenté de plus de 10 % du nombre d'unités animales autorisé au lieu d'élevage avant la relocalisation;
- 4) Le projet de relocalisation améliore la protection du périmètre d'urbanisation en tenant compte des vents dominants.

### **ARTICLE 4 – AJOUT DE L'ARTICLE 16.1 – NORMES LOCALES**

Les normes contenues aux articles 15 et 16 du RCI numéro 2005-32 cesseront d'avoir effet sur le territoire d'une municipalité si cette dernière les intègre à son règlement de zonage.

### **ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

#### **6.3 DOSSIER ÉOLIEN**

##### **6.3.1 MODIFICATION AUX RCI NUMÉROS 2006-42 ET 2006-45 RELATIFS À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY - AVIS DE MOTION**

La compagnie «Airtricity» (autrefois «Galeforce») demande à la MRC de Montmagny de faire connaître son intention à diminuer la zone où les éoliennes sont interdites dans la partie Nord-Est de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy (secteur au sud du Lac Jally). Cette demande est faite en raison de l'obligation de l'entreprise à respecter le territoire où les éoliennes sont permises afin d'obtenir du financement.

Si le Conseil de la MRC est disposé à agrandir la zone où les éoliennes sont autorisées vers le Nord-Est, un avis de motion visant à modifier le RCI doit être donné et lors d'une prochaine réunion, la MRC pourra par la suite procéder à l'adoption d'une modification au RCI en vigueur.

Dans la correspondance transmise à la MRC de Montmagny, la compagnie «Airtricity» réitère son intention à respecter le RCI de la MRC concernant l'implantation des éoliennes tant au niveau des distances séparatrices que des zones d'interdiction.

Considérant qu'il existe un potentiel éolien dans le secteur nord-est de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et qu'il y a engagement du seul promoteur privé connu à respecter les préoccupations de la MRC de Montmagny en terme de

développement de Parc éolien sur le territoire en respect des activités et autres potentiels déjà identifiés sur le territoire, le conseil des maires est disposé à adopter un avis de motion prévoyant l'adoption éventuelle d'un RCI qui permettrait l'implantation d'éoliennes dans la partie Nord-Est de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. Les membres du conseil n'entrevoient pas toutefois modifier la zone d'interdiction des éoliennes à moins de 1 km du périmètre d'urbanisation de Saint-Paul-de-Montminy.

## AVIS DE MOTION

Je, Rosario Bossé, maire de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant les RCI numéros 2006-42 et 2006-45 relatifs à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny sera adopté lors d'une réunion subséquente de la MRC de Montmagny. Cette modification vise à agrandir la zone où les éoliennes sont autorisées dans la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

---

Rosario Bossé, maire  
Municipalité de Berthier-sur-Mer

### 6.3.2 OFFRE DU BAPE POUR CONSULTATION DANS LE DOSSIER ÉOLIEN

Un document présentant l'offre d'aide professionnelle pour la réalisation de consultation publique afin de déterminer la planification du développement des parcs éoliens est remis aux membres du Conseil de la MRC.

## 6.4 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Lors de la dernière réunion, un projet d'échéancier a été déposé accompagné des effectifs en ressources humaines nécessaires à la réalisation du projet.

Pour l'année 2007, le budget prévoit le coût en ressources humaines pour la réalisation du projet. Pour ce qui est de 2008, le conseil a demandé au coordonnateur à l'aménagement de trouver une aide financière à la réalisation du mandat.

La source de financement pourrait être le Pacte rural « Volet régional » considérant qu'il s'agit d'un projet de réalisation d'un schéma ***d'aménagement et de développement***.

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle que la ressource est prévue pour une période de dix-huit mois afin de compléter la rédaction et le suivi des rencontres visant à adopter le schéma d'aménagement révisé.

Cette ressource pourrait être également affectée au suivi des dossiers du Pacte rural, tel que proposé par le Comité de suivi.

Considérant que le Conseil de la MRC est en accord avec l'échéancier et le mode de fonctionnement prévu, il y aura recherche de candidatures afin d'occuper un poste temporaire en aménagement et développement pour une période de dix-huit mois à la fin août. En septembre, lors de la réunion de la MRC, les décisions concernant l'engagement de la personne ressource pourront être prises.

## 6.5 CONFORMITÉ DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

La Ville de Montmagny a modifié son projet de règlement visant à autoriser les usages conditionnels à même les zones Cb-34 et Rc-44. Considérant cette modification, la MRC doit adopter une nouvelle résolution confirmant que le projet est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI et que la directrice générale est autorisée à émettre un certificat de conformité.

CONSIDÉRANT que le projet de modification de la réglementation de zonage de la Ville de Montmagny visant à autoriser des usages conditionnels à même les zones Cb-34 et Rc-44 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI de la MRC de Montmagny;

**2007-07-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour le projet de modification de la réglementation de zonage de la Ville de Montmagny visant à autoriser des usages conditionnels à même les zones Cb-34 et Rc-44.

**ADOPTÉ**

## 6.6 PROJETS RÉGIONAUX

### 6.6.1 PARC LINÉAIRE MONK

CONSIDÉRANT que la Société du Parc linéaire Monk dépose un projet d'entente de gestion, lequel a fait l'objet de nombreuses rencontres entre les directeurs généraux et les préfets des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et la Matapédia et les représentants de la société.

**2007-07-12**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR: M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer pour la MRC de Montmagny l'entente de gestion entre la Société du Parc linéaire Monk et la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 6.6.2 VVAP

Depuis son retour en mai, l'agent VVAP a travaillé les dossiers suivants :

- Prix du patrimoine Québec et Chaudière-Appalaches permettant la promotion de trois lauréats de la MRC;
- Brochure patrimoniale de Montmagny;
- Plaques des maisons de Montmagny;
- Exposition au centre-ville de Montmagny;
- Comité culturel de Cap-Saint-Ignace (site institutionnel et projets à venir);
- Projet du site du Manoir Dénéchaud à Berthier-sur-Mer;
- Informations - Projets du presbytère à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

- Informations et visites pour le Site de la Bataille de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- Suivi du dossier de l'oie;
- Représentant du milieu culturel et patrimonial aux réunions de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud.

Aussi, la politique culturelle est en préparation et un document de travail sera remis à un comité de lecture au cours de l'été pour permettre le dépôt au début de l'automne 2007.

Considérant qu'il y a une possibilité de prolonger sur trois ans le programme VVAP et qu'aucune correspondance officielle n'a été transmise à la MRC, il pourrait y avoir une lettre qui soit envoyée à la Ministre de la Culture et des Communications afin de l'informer de notre intérêt à participer à VVAP pour une période supplémentaire de trois ans.

Suite à la proposition de la Ministre, il y aura lieu de discuter du financement du projet lors de la réalisation du budget en toute connaissance de cause, tout en prenant en compte le résultat des projets réalisés en 2007, des projets priorités par la politique culturelle et à réaliser par l'agent VVAP, si le conseil le désire.

Si la proposition du MCCCCF répond aux attentes de la MRC de Montmagny un protocole d'entente pourrait être signé en décembre suite à l'adoption du budget de la MRC.

**2007-07-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
 APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'INFORMER** la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de l'intérêt de la MRC de Montmagny à prolonger l'entente VVAP pour une période supplémentaire de trois ans.

**ADOPTÉ**

#### 6.6.3 OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE-DU-SUD

##### **Versement d'une tranche via les projets régionaux**

**2007-07-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
 APPUYÉ PAR: MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse une somme de 16 000 \$ au CLD afin d'octroyer une aide financière de 16 000 \$ à l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud dans le cadre des Projets régionaux.

**ADOPTÉ**

##### **Forum sur l'industrie touristique**

Un résumé des discussions dans le cadre du Forum sur l'industrie touristique de la MRC de Montmagny est présenté par le coordonnateur à l'aménagement.

6.6.4 CLD

**Versement d'une tranche via les projets régionaux**

**2007-07-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse une subvention de 40 000 \$ des 84 500 \$ prévus au budget au CLD dans le cadre des Projets régionaux pour ses activités de fonctionnement.

**ADOPTÉ**

6.6.5 AIRES DE GAGNAGE - CAP-SAINT-IGNACE

**2007-07-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre de Projets régionaux portant sur la gestion des oies, une somme de 340,50 \$ au CLD pour le projet de maintien d'une aire de gagnage à Cap-Saint-Ignace.

**ADOPTÉ**

**6.7 VILLAGE-RELAIS**

La Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy demande à la MRC de l'appuyer dans ses démarches pour qu'elle puisse être reconnue à titre de Village-Relais.

**2007-07-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy dans ses démarches afin de pouvoir être reconnue à titre de Village-Relais.

**ADOPTÉ**

**7. CORRESPONDANCE**

**7.1 MAINTIEN DE SERVICE POUR L'ASSURANCE-EMPLOI POUR LES CITOYENS DE MONTMAGNY-SUD - LETTRE DE M. PAUL CRÊTE**

- CONSIDÉRANT que le CARE-ML offrait des services, par le biais d'une entente avec Services Canada, auprès de la population de Montmagny-Sud et de L'Islet-Sud pour accompagner les citoyens à compléter leurs demandes de chômage;
- CONSIDÉRANT que le CARE-ML, organisme sans but lucratif, offre ce service de façon volontaire puisqu'il souhaite aider la population éprouvant certaines difficultés au niveau de l'informatique, de la lecture ou de l'écriture;
- CONSIDÉRANT que la demande pour ce service a connu une forte augmentation, c'est-à-dire qu'il représente environ 60 % du temps des

ressources en place, que la compensation est de 6,25 \$ alors qu'elle devrait s'établir à 25 \$ par demande pour que l'organisme fasse ses frais;

- CONSIDÉRANT que l'organisme subventionne donc ce service et que Services Canada a également refusé de hausser la compensation par demande;
- CONSIDÉRANT également que le ministère avait mentionné qu'il allait lui-même offrir le service mobile à raison d'une personne deux fois par mois. Cependant, selon les dernières informations obtenues, il appert que le ministère ne compte pas offrir de service mobile à Saint-Fabien-de-Panet;
- CONSIDÉRANT que le CARE-ML compte offrir ce service jusqu'en septembre prochain, mais compte par la suite revenir à son mandat premier qui est l'aide à la recherche d'emploi;

2007-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny demande au Ministère de l'Emploi et de l'Immigration d'offrir, sur le territoire de Montmagny-Sud, de façon régulière (aux deux semaines) des services pour accompagner les citoyens pour remplir les demandes de chômage ou qu'il accepte de compenser adéquatement le CARE-ML pour offrir ces services à la population du territoire.

**QUE** la présente demande est faite dans un objectif de développement et de services de proximité à la communauté de Montmagny-Sud.

**ADOPTÉ**

#### 7.2 PROJET DE DÉPLOIEMENT DE LA MAISON DES JEUNES DE MONTMAGNY DANS LE SUD DU TERRITOIRE

Le préfet fera un suivi auprès du président concernant ce dossier.

#### 7.3 JOURNÉE « PORTES OUVERTES » DE L'UPA

La MRC de Montmagny est invitée à la Journée « portes ouvertes » de l'UPA, le 9 septembre. L'activité se tiendra cette année à La Ferme Montmagny inc., située au 325, chemin des Cascades. Les hôtes de cet événement sont Madame Marie-France Bolduc, Messieurs Stéphane Richard et Joseph Gendron.

#### 7.4 URLS - DEMANDE DE CONTRIBUTION - HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

2007-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE VERSER** une contribution de 250 \$ à l'URLS pour l'événement Hommages aux bénévoles en loisirs et en sport de la Chaudière-Appalaches.

**ADOPTÉ**

### 8. FINANCES

#### 8.1 COMPTES DE JUIN 2007

2007-07-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No chèque	Montant	Nom du Fournisseur
C700500	122,12	Labrecque, Nancy
C700501	27,82	Goulet, Jocelyn
C700502	5,75	Gagnon, Pascale
C700503	550,55	Pilote, Nicolas
C700504	185,06	Fortin, Myriam
C700505	347,97	Franck, Alain
C700506	902,57	Lapierre, André
C700507	37,84	Couillard, Sylvie
C700508	169,77	Normand, Jocelyn
C700509	265,51	Bertrand, André
C700510	791,86	Vachon, Jocelyn
C700511	462,90	Gagné, Valérie
C700512	250,29	Catellier, Marcel
C700513	375,00	Louise Mauger - Reliure D'art
C700515	1 823,45	Racine, Daniel
C700516	52,50	Bellavance, Marie-France
C700517	43,97	Bossé, Rosario
C700518	93,01	Roy, Jacques André
C700519	168,00	Fonds de l'information foncière
C700520	5 374,52	Desjardins Sécurité Financière
C700521	4 947,19	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C700522	2 329,28	Bureautique Côte-Sud enr.
C700523	1 198,10	Desjardins Sécurité Financière
C700524	65,00	À la Rive inc.
C700525	3 440,54	S S Q - Société d'assurance-Vie inc.
C700526	243,43	Fédération québécoise des municipalités
C700527	240,00	La Capitale - Gestion financière
C700528	221,56	Comm. adm. de Régime de retraite et d'assurance
C700529	899,75	Coopérative Journal l'Oie blanche
C700530	61,95	Canadian Tire/Gestions Réjean Savard ltée
C700531	320,00	MRC de L'Islet
C700532	319,06	Bernier Imprimeurs inc.
C700533	125,00	Maison de secours La Frontière
C700534	4 512,78	CLD de la MRC de Montmagny
C700535	334,39	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C700536	955,35	Municipalité de Lac-Frontière
C700537	388,58	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
C700538	1 735,39	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C700539	200,00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny
C700540	20,00	Fondation de L'Hôtel-Dieu de Montmagny
C700541	130,02	La Petite Caisse
C700542	177,41	Groupe CCL ( Formules d'affaires )
C700543	62,55	Labrador Laurentienne inc.
C700544	78,55	Jacques & Raynald Morin
C700545	414,78	Impression Rive-Sud
C700546	22,20	L'Épi D'or - Boulangerie Pâtisserie
C700547	291,00	Groupe Ultima inc.
C700548	341,85	Ass. des Aménagistes régionaux du Québec
C700549	9 669,56	Services Sanitaires Roy
C700550	6,15	Aubé, Luca
C700551	200,00	Conseil de la Culture
C700552	947,50	Peintures récupérées du Québec
C700553	1 865,00	École nationale des Pompiers Québec



C700554	193,73	Évolutra Corporation
C700555	495,09	Mercier, Chantal
C700556	3 345,81	Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats
C700557	185,17	Vitrierie L.C. inc.
C700558	40,45	C.F.E.R. de Bellechasse
C700559	10 996,10	U.S.D. inc.
C700560	46,15	Le Nettoyeur Magnymontois inc.
C700561	985,36	Gagné, Mario
C700562	1 488,61	Richard, Jean-François
C700563	442,24	Cégep de La Pocatière
C700564	1 487,60	Richard, Éric
C700565	39 576,31	Transport S. Doiron inc. <b>Annulé</b>
C700566	366,47	Caron, Clément
C700567	256,38	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
C700568	215,00	Nadeau, Denis
C700569	1 093,92	Lab. Dd Canal. souterraines (LCS) inc.
C700570	2 000,00	Pisciculture de L'eau à la Bouche inc.
C700571	34,19	Café Bleu Cobalt
C700572	74,39	Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent
C700573	781,94	Jalbert, Jean-Luc
C700574	4 066,00	Florent Mercier et Boivins Constructions
C700578	35 618,68	Transport S. Doiron inc.
C700579	9 000,00	CLD de La MRC de Montmagny
C700580	2500,00	Ville de Montmagny
C700581	48 514,38	Parc régional des Appalaches (Aménagement)
C700582	1319,05	Société de Développement économique de Montmagny
C700583	1367,40	IDC Informatique
	<b>215 304,80 \$</b>	

QUE la liste des comptes à payer de juin 2007 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haute au montant de 215 304,80 \$.

#### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 JUILLET 2007**

Un état des revenus et dépenses au 3 juillet 2007 est déposé. Actuellement, les prévisions budgétaires sont respectées.

#### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **10. VARIA OUVERT**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2007-07-21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
 APPUYÉ PAR: M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 18h45.

ADOPTÉ

---

Marcel Catellier, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.

